


Conditions générales d'attribution des aides

- Le bénéficiaire doit signer un nouveau contrat avec Caléo pour la fourniture de l'énergie de chauffage gaz naturel.
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel. Le professionnel gaz doit être partenaire de notre charte **E'gaz** et doit être qualifié Qualisol dans le cas de **Sunéo**.
- Les aides sont valables pour les locaux existants depuis plus de 2 ans.
- Ces aides peuvent évoluer en cours d'année, merci de consulter Caléo au  **03 89 62 12 09**
- L'aide **Sunéo** est cumulable avec l'aide des collectivités.
- La demande d'aide doit être effectuée dans un délai de 6 mois à compter de la date de fin des travaux.
- Les bailleurs sociaux peuvent faire l'objet d'une convention personnalisée.

Je certifie sur l'honneur :

LE CLIENT

- l'exactitude des informations fournies sur les caractéristiques du bâtiment
- avoir pris connaissance des conditions générales d'obtention des aides
- avoir eu connaissance de l'aide de Caléo avant de prendre ma décision :
 - par l'entreprise réalisant les travaux
 - par Caléo
- m'engage à fournir les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'économies d'énergie exclusivement à Caléo sauf pour Sunéo
- être informé que je suis susceptible d'être contacté et contrôlé par le Ministère de l'Énergie sur la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

Je certifie sur l'honneur :

LE PROFESSIONNEL

- l'exactitude des informations que j'ai communiquées sur les caractéristiques techniques de l'opération
- avoir respecté «les conditions pour la délivrance de certificat» des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie
- m'engager à fournir les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'économies d'énergie exclusivement à Caléo sauf pour Sunéo
- être informé que je suis susceptible d'être contacté et contrôlé par le Ministère de l'Énergie sur la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

Fait le / / à

Nom du client

Cachet de l'entreprise et n° SIRET

Signature

précédée de la mention «lu et approuvé»

Signature

précédée de la mention «lu et approuvé»

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à éviter les doubles comptes de certificats d'économies d'énergie. Le destinataire des données est le MEDDTL. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à MEDDTL, SCEE, Certificats d'économies d'énergie, Arche Nord, 92055 La Défense. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant

Adressez votre demande

papier : 7 route de Colmar - BP 117 - 68502 GUEBWILLER CEDEX

Tél. 03 89 62 12 09 - Fax. 03 89 62 12 19

en ligne : www.jeconomisemonenergie.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



«Pour le chauffage collectif dans l'habitat existant»



iziasys www.iziasys.com

Formulaire de demande d'aides

C'est le moment d'avoir chaud !

caléo s'implique dans la performance énergétique
et les énergies renouvelables, et vous aide :

Dans vos projets de rénovation «de chauffage collectif»

Une opération de plus de 30 logements, le montant de votre aide sera calculé par une étude détaillée. Merci de nous consulter.

☀ Pour l'installation d'une chaudière à condensation ou d'une PAC gaz :

caléo vous verse une aide de **180 €** par appartement
L'installation doit être équipée d'une régulation.

☀ Pour l'installation d'une chaudière basse température :

caléo vous verse une aide de **70 €** par appartement

☀ Pour l'installation de panneaux solaires :

Sunéo vous permet d'obtenir une prime de **10 € / m²**
de capteur solaire installé qui respecte la liste des matériels
recommandés par l'ADEME.

☀ Pour l'isolation du bâtiment :

Vous bénéficiez d'une aide de :

ISOLATION	AIDE
combles ou toitures si $R^* \geq 5$ toiture terrasse si $R^* \geq 3,5$	2 € /m ² d'isolant plafonné à 2000 €
Murs si $R^* \geq 2,8$	3 € /m ² d'isolant plafonné à 3000 €
Plancher si $R^* \geq 2,4$	4 € /m ² d'isolant plafonné à 4000 €

*R : Résistance thermique en m²k/W

Les isolants ont une certification ACERMI ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalente.

Effectuez votre demande en ligne sur www.jeconomisemonenergie.com

Formulaire de demande d'aides

à nous retourner avec les documents demandés.

Nom de l'interlocuteur : _____

Société : _____ Représentée par : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél : _____ Email : _____

Adresse du site concerné (si différente) : _____

☀ Prime souhaitée : Chaudière à condensation
 Sunéo

☀ Bâtiment existant depuis plus de 2 ans : oui non

☀ Type et nombre d'appartement(s) : F1 nb : _____ F4 nb : _____

F2 nb : _____ F5 nb : _____

F3 nb : _____ F6 nb : _____

☀ Type d'équipement(s) installé(s) : Chaudière à condensation

PAC gaz

Chauffe eau solaire : _____ m² de capteur

☀ Isolation d'un bâtiment existant

Combles ou toitures : _____ m² d'isolant avec R = _____

Toiture terrasse : _____ m² d'isolant avec R = _____

Murs : _____ m² d'isolant avec R = _____

Plancher : _____ m² d'isolant avec R = _____

Date de début des travaux : _____

Date de fin des travaux : _____

Documents à fournir

- Le formulaire de demande d'aide complété et signé par le client et le professionnel
- La copie de la facture du professionnel
- Le certificat de conformité dans le cas de la pose d'une chaudière gaz naturel ou d'une PAC gaz
- La copie de la certification de l'isolant et/ou de la certification de la pompe à chaleur
- Un R.I.B.